

Délibération n°2016.00045

8 mai 1945 - Pour la reconnaissance par l'Etat du massacre de Sétif, Guelma et Kherrata

Séance du 24 mai 2016

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 27

absents excusés représentés : 4

absents excusés non représentés : 2

L'an deux mille seize, le 24 mai, le Conseil municipal, dûment convoqué le 18 mai, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20, rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, Mme Naima BOUADLA, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, M. Gilbert TROUILLET, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Claire KAHN (arrivée à 20h45), M. Mohamed KACHOUR, Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, Mme Adeline TEULALE, M. Loris BOULOGNE, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUÉ (départ à 22h30, délibération n°2016.00054), Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU

ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :

M. Jacques DURIN donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Franck SUREAU, M. Philippe LALOUÉ donne pouvoir à M. Gérard GAUTHIER (à partir de 22h30, délibération n°2016.00054), Mme Dominique MANIERE donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT

ABSENTS EXCUSÉS NON REPRESENTÉS :

Mme Isabelle PEREIRA, M. Sun-Lay TAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Yannick REIS LAGARTO

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Délibération n° 2016.00045

8 mai 1945 - Pour la reconnaissance par l'Etat du massacre de Sétif, Guelma et Kherrata

Le Conseil Municipal,

Considérant que le 8 mai 1945, alors que le peuple français fêtait l'armistice, la paix retrouvée et la victoire sur le nazisme, commençaient en Algérie, à Sétif mais aussi à Guelma et Kherrata, des répressions sanglantes de manifestations nationalistes, indépendantistes et anticolonialistes,

Considérant que ce 8 mai 1945, dans la rue principale de Sétif en Algérie, de nombreux Algériens s'étaient tout d'abord rassemblés pacifiquement pour fêter l'armistice mais aussi exiger la libération du dirigeant nationaliste Messali Hadj, et défendre "l'Algérie libre" pour laquelle ils avaient conçu un nouveau drapeau, symbole de leur lutte pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et pour l'indépendance,

Considérant que pendant plusieurs semaines, l'armée française et de nombreuses milices coloniales, ont alors fait régner la terreur pour rétablir l'ordre colonial et défendre l'Algérie française,

Considérant que si le nombre des victimes algériennes, officiellement toutes françaises à l'époque mais qui ne l'étaient pas en fait et en droit, est difficile à établir, car encore sujet à débat, le gouvernement algérien avance le nombre de 45 000 morts et les travaux de la grande majorité des historiens français attestent d'un bilan de dizaines de milliers de victimes arrêtées, torturées et exécutées sommairement,

Considérant que depuis soixante-dix ans, ces crimes de guerre, commis par l'Etat et ceux qui le servaient, ne sont toujours pas reconnus officiellement, et font partie intégrante de l'histoire de France,

Considérant qu'une telle situation est inacceptable, car elle ajoute à ces massacres l'outrage aux victimes, à leurs descendants et à leurs proches,

Considérant que cette page de l'histoire est à la fois française et algérienne et que la reconnaître contribuerait à consolider la fraternité entre le peuple Algérien et Français,

Considérant qu'il est également important de rendre hommage aux 102 victimes (selon les historiens) issues de la population dite "européenne", ayant perdu la vie au cours des émeutes provoquées par les massacres,

Considérant que le 27 février 2005, lors d'une visite à Sétif, M. Hubert Colin de Verdière, ambassadeur de France à Alger, a qualifié les "massacres du 8 mai 1945" de "tragédie inexcusable" et que son successeur M. Bernard Bajolet a déclaré à Guelma en avril 2008 devant des étudiants algériens que "le temps de la dénégation des massacres perpétrés par la colonisation en Algérie est terminé",

Considérant que M. François Hollande, lors de sa campagne électorale, avait promis que l'Etat français procéderait à la reconnaissance des crimes coloniaux,

Considérant que cette reconnaissance relève du devoir de mémoire, tout comme celle des massacres du 17 octobre 1961, et qu'elle justifie la création d'un lieu du souvenir à la mémoire de celles et ceux qui furent assassinés, l'ouverture de toutes les archives relatives à ces terribles événements, et la reconnaissance par la République des crimes commis alors,

Considérant que la reconnaissance d'une telle injustice serait pour la France un acte fort d'intégrité morale et d'honnêteté intellectuelle tout autant qu'il permettra l'apaisement, la réconciliation, le deuil pour les familles et serait une contribution significative à la construction de la paix,

Sur le rapport et la proposition de Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire de Mitry-Mory,

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	28
POUR : 28	28 dont 3 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE, Monsieur Philippe LALOUE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA
ABSTENSIIONS : 3	3 dont 1 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Madame Dominique MANIERE, Monsieur Laurent PRUGNEAU,

DEMANDE au Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire et au Président de la République :

- de faire reconnaître par l'Etat les massacres du 8 mai 1945 à Sétif, Guelma et Kherrata :
- d'ouvrir toutes les archives relatives à ces terribles événements,
- de créer un lieu de mémoire relatif à cette tragédie,
- d'inscrire cette date à l'agenda commémoratif,
- et enfin qu'après la reconnaissance, l'Etat favorise la connaissance de ces événements à travers la valorisation d'initiatives et de supports culturels y étant consacrées.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.